

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Séance du 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

Date de la convocation : 08 janvier 2020
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture :

Présents : Mesdames BERARD, HULIN, KOMBO-TSIMBA (en visio), LENGARD,
Messieurs CAMPEIS, DEL, MARET, STOLZ

Absente excusée : Madame POCHOT

Objet de la délibération
Rapport d'Orientations
Budgétaires pour l'exercice 2021

Procuration : Monsieur BISSON à Madame LENGARD, Monsieur MARCEAU
à Madame BERARD

Rapporteur :
Valérie LENGARD

Secrétaire de séance : Madame HULIN

N° 01.2021

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant une nouvelle organisation de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2312,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Considérant les communes comme les lieux de vie des familles et leur CCAS comme premier niveau de l'action sociale publique,

Considérant que le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune,

Considérant les orientations présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article unique : prend acte, par un vote du Conseil d'Administration, de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,
Lieuxaint, le 21 janvier 2021

Michel BISSON
Président du CCAS



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.



Note préparatoire au Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021

service
CCAS

rédacteur
C. Bérez

Date
05/01/2021

destinataire(s)
Administrateurs du
CCAS

copie à
A. DUCHEMIN
ML. DELBES
S. CLESSE

Fondement Juridique

Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 accentuant l'information des conseillers municipaux, notamment son article 107

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Historique / Faits

Le débat permet aux administrateurs d'échanger et de prioriser les actions qui seront retenues dans le budget primitif et mises en œuvre au cours de l'exercice. Ces choix s'inscrivent dans les orientations définies ci-dessus. Ils influent sur les capacités de financement du CCAS.

Bilan de l'année 2020

L'année 2020 a été une année particulière, qui a entraîné des modifications dans le fonctionnement du CCAS, comme pour bien d'autres instances impactées d'une part par la pandémie du coronavirus, et d'autre part par le renouvellement de son Conseil d'Administration du fait des élections municipales. Pour autant, le service a continué de répondre aux demandes des lieusaintais.

1/ Les travaux du Conseil d'Administration

Pour faire face à la crise, et notamment dans le cadre de la baisse de revenu engendrée par la période de confinement d'un certain nombre de ménages, une « aide coup de pouce » a été créée et versée à 160 familles avec enfants à charge.

Afin de maintenir un lien avec nos seniors, le repas annuel des aînés a été exceptionnellement suspendu et remplacé par la distribution au domicile d'un « panier gourmand ».

2/ Les actions du service

Malgré cette année exercée sur fond de pandémie, les actions et aides du CCAS ont été maintenues : les procédures ont été adaptées aux consignes Covid et dans le strict respect des gestes barrières. Seul l'atelier « du côté de la cuisine » a été momentanément suspendu.

Le nombre de personnes différentes accueillies en 2020 est en augmentation de + 43 % par rapport à 2019. Cette hausse est principalement liée à la crise sanitaire, et notamment par la mise en place de 3 actions spécifiques :

- l'aide exceptionnelles « coup de pouce »
- la distribution de « paniers gourmands » aux seniors
- une nouvelle procédure de remise des courriers aux domiciliés (les inscriptions au repas des aînés

(la remise des courriers aux domiciliés sont habituellement assurées par l'Accueil Général de la Mairie).

3/ Les accueils (comparatif avec 2019)

- 925 personnes différentes accueillies (+ 43 %)
- 1331 appels téléphoniques reçus (+ 26 %)

4/ Les prestations (comparatif avec 2019)

8195 actes réalisés (+ 11%), soit une moyenne de 9 actes par personne reçue, dont :

- 194 aides légales instruites (- 12 %)
- 2004 aides administratives réalisées dont 193 démarches numériques (+ 11%),
- 10 aides financières sur dossier (69 en 2019) ont été instruites par le service, pour un montant total de 3 780,30 € (2 542,30 € accordés), dont 3 présentées en commission permanente pour un montant total de 618,30 € (dont 157,95 € en aide d'urgence).
- 7 aides sur critères instruites (16 en 2019) pour 1 100 € (diminution principalement due à l'interruption des séjours organisés par les établissements scolaires).
- 8 familles ont bénéficié d'une aide alimentaire sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (10 en 2019)
- 18 familles (- 35 %) ont été orientées vers les associations caritatives (Restos du cœur, Epicerie sociale et Secours populaire). Malgré cette diminution, il est important de noter que le nombre de bénéficiaires des associations caritatives est en augmentation. Cependant, concernant les restos du cœur, les demandeurs ne sont pas obligés de transiter par un service social : ils peuvent faire une demande d'admission spontanément, contrairement aux autres associations.
- 10 accompagnements sociaux (20 en 2019)

Les orientations pour le budget primitif 2021

Rappel des axes stratégiques du mandat : Lieusaint ville bienveillante, écologique et éducative.

Ces différents axes vont se décliner en objectifs stratégiques, autour notamment de la santé, la lutte contre l'isolement, les inégalités, l'illectronisme, le vivre ensemble, l'écologie, la réussite scolaire....

Le CCAS, outre le maintien des dépenses de gestion courante de fonctionnement, pourra s'inscrire dans diverses de ses thématiques, et notamment autour de la santé ou la lutte contre l'isolement.

Ainsi, pour mener à bien l'ensemble de ses actions courantes, répondre aux besoins nouveaux qui pourraient être engendrés par la crise sanitaire ou à des projets nouveaux, il a été proposé une augmentation de la subvention municipale à hauteur de 20 000 € par rapport à 2019. Elle s'élève donc à 170 000 € pour l'année 2021.

Le résultat de clôture du budget 2020 du CCAS fera apparaître un excédent de clôture de 40 552,61 € en section de fonctionnement et de 9 175,57 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement

En tant qu'acteur local en charge de la cohérence des politiques sociales du projet municipal, le CCAS s'appuie sur son Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour cerner les spécificités de son territoire et apporter un soutien particulier aux publics les plus fragilisés.

Cette section se décline en deux chapitres :

Chapitre 011 – Administration / Personnes âgées

- ✓ Renouvellement de l'Analyse des Besoins Sociaux
- ✓ Lutte contre l'illectronisme (Pass Numérique)
- ✓ Actions de lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées (repas des aînés...)

- ✓ Education à l'alimentation pour se maintenir en bonne santé (équilibre alimentaire, économies, écologie...)

Chapitre 65 – Aide aux personnes

- ✓ Reconduction des aides existantes : aides sur dossiers et sur critères
- ✓ Création d'aides pour répondre à des besoins nouveaux, notamment dans un contexte sanitaire particulier

Section d'investissement

Elle présentera un excédent d'investissement d'environ 9 000 € dans la mesure où il n'y a pas eu de dépenses en 2020.

En conclusion

Le CCAS poursuit sa mission d'information générale et de constitution de dossiers d'aides légales ou facultatives. Il s'attache à lutter contre les exclusions en s'appuyant sur divers dispositifs :

- informations et orientations d'accès aux droits, accompagnement social et budgétaire, aide administrative ou aux démarches numériques...
- instructions de dossiers d'aides légales ou facultatives
- attribution de secours d'urgence, d'aides financières et/ou alimentaires
- participation ou mise en œuvre d'actions collectives, notamment en direction des seniors, afin de conserver des liens avec ce public et accompagner au mieux le vieillissement de la population.

Propositions

Il est proposé au conseil d'administration :

- de débattre de ces divers éléments et orientations,
- de prendre acte par un vote de la tenue de ce débat.